



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Droit de grace

Question écrite n° 3870

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir l'informer des raisons pour lesquelles deux élus socialistes de la Réunion ont été récemment graciés par le Président de la République.

Texte de la réponse

Reponse. - Aucun texte ne limite le droit de grace du Président de la République, qui apprécie souverainement l'opportunité d'accorder ou de ne pas accorder une grace. Nul ne peut lui demander compte de l'usage qu'il fait de cette prerogative qu'il tient de la Constitution.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3870

Rubrique : Président de la République

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2876